



## Activité franco-belge

9<sup>ème</sup> CONCOURS PHOTOS 2010 (réservé aux amateurs passionnés)

Organisé par le Comité de Jumelage France-Belgique d'Enghien-les-Bains

### Thème « Les Villes Fleuries »

#### REGLEMENT

- 1- Il est ouvert, sans limite d'âge, **aux amateurs passionnés de photographie uniquement**. La participation au concours est gratuite. Pour obtenir les bulletins d'inscription s'adresser à Michel ou Denise LEBARGY au 01.39.80.30.71 ou par mail [lebagym@wanadoo.fr](mailto:lebagym@wanadoo.fr) ou au Service Animations Européennes de la Mairie – 57, rue du Général de Gaulle.
- 2- Pour ce 9<sup>ème</sup> concours photos, le thème retenu est « **Les villes Fleuries** ». Toutes les photos doivent obligatoirement s'inspirer de ce thème. Elles peuvent être en noir et blanc et /ou en couleur.
- 3- Le nombre de photos par participant est fixé à **deux maximum**. Le panachage entre noir et blanc et couleur est autorisé. Les diapositives ne sont pas acceptées. Les 100 premières photos seront retenues.
- 4- Les photos devront **obligatoirement être encadrées**. Pour des raisons esthétiques, les encadrements seront noirs ou blancs. Le format des encadrements devra être en 30 x 40 cm et le cadre posséder un système d'accrochage. ***Toute œuvre non encadrée en 30 x 40 cm ne sera pas retenue.*** La taille idéale de la photo est de 20 x 30 minimum. Le jury de sélection se réserve le droit de refuser les photos à caractère licencieux.
- 5- Chaque photo devra comporter au dos, le nom et l'adresse du participant.
- 6- **Les photos devront être remises au service Animations à la Mairie à une date qui vous sera communiquée ultérieurement.**
- 7- Après l'exposition, les photos seront « exportées » à Enghien-Hainaut pour une deuxième présentation dans notre ville jumelle. Les personnes souhaitant se rendre en Belgique devront se faire connaître ; la date et le lieu de retrait des photos seront précisés lors du vernissage.
- 8- Les participants autorisent la reproduction éventuelle à titre gracieux de leurs photographies dans tout support en rapport avec le concours, y compris l'Internet, dans les pays de la CEE pour une durée de deux ans.
- 9- Dans le cadre du droit à l'image, les photographes participants déclarent avoir obtenu l'autorisation écrite préalable d'exposition ou de publication de la part des personnes reconnaissables figurant éventuellement sur une photographie.

**Afin de pouvoir vous informer de la date de dépôt des photos, merci de remplir le bulletin de pré-inscription ci-dessous et de le renvoyer à : Michel & Denise LEBARGY – 45, rue Claude Monet - 95100 Argenteuil pour le 15 décembre 2010.  
Mail : [Lebagym@wanadoo.fr](mailto:Lebagym@wanadoo.fr)**

✂ -----

NOM.....PRENOM.....

AGE..... PROFESSION.....

ADRESSE.....

TELEPHONE – FIXE..... PORTABLE..... MAIL.....

PREMIERE PHOTO TITRE .....

NOIR & BLANC  COULEUR  FORMAT..... x ..... cm

DEUXIEME PHOTO –TITRE.....

NOIR & BLANC  COULEUR  FORMAT..... x ..... cm